



NOTE DE SERVICE N° 64 - -/MEB/DGD DU 15 MAI 2025

Objet : Ateliers de formation et de vulgarisation relatif à la mise en œuvre de la loi n°2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes à l'attention des agents des douanes.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que l'Administration des Douanes assistée du Cabinet d'Assistance Technique GOPA, organise des ateliers de formation et de vulgarisation de la loi n°2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes à l'attention des agents des douanes sur toute l'étendue du territoire douanier national au cours de l'année 2025.

Cette activité qui s'inscrit dans le cadre des réformes de modernisation de l'Administration des Douanes a pour but l'opérationnalisation de la loi n°2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes.

Il s'agira de renforcer les capacités des agents sur les innovations du titre XVI relatif au contentieux notamment en ses dispositions répressives portant sur :

- Le réaménagement des classes d'infraction pour tenir compte du degré de gravité ;
- La révision du niveau des amendes et du quantum des peines privatives de liberté ;
- La prise en compte de nouvelles infractions douanières et leur répression conséquente pour tenir compte des impératifs de protection des entreprises et de l'économie nationale (importation ou exportation de marchandises de contrefaçon ou piratées, exportation frauduleuse de café, de cacao et d'anacarde ...).

A cet effet, les agents des douanes des services cibles ci-après, sont invités à prendre toutes les dispositions utiles en vue de leur participation effective. Le calendrier de l'atelier de formation et de vulgarisation s'exécutera en deux étapes établies comme suit :

Etape 1 : Les agents des douanes des Directions Régionales ci-après :

DATE	CIBLE	LIEU	NOMBRE
16 au 17 mai	Agents douanes DR Aboisso	Aboisso	30
22 au 23 mai	Agents douanes DR Abengourou	Abengourou	30
30 au 31 mai	Agents douanes DR Bouaké	Bouake	30
04 au 05 juin	Agents douanes DR Korhogo	Korhogo	30
12 au 13 juin	Agents douanes DR Odienné	Odienné	30
19 au 20 juin	Agents douanes DR Man	Man	30
26 au 27 juin	Agents douanes DR San-Pedro	San-Pedro	30

Etape 2 : Les agents des douanes d'Abidjan

DATE	CIBLE	LIEU	NOMBRE
03 au 04 juillet	DRC	ECOLE DES DOUANES	30
	DED		30

DATE	CIBLE	LIEU	NOMBRE
08 au 09 juillet	GIRA	ECOLE DES DOUANES	30
	UMIR		30

DATE	CIBLE	LIEU	NOMBRE
10 au 11 juillet	DSA	ECOLE DES DOUANES	30
	DSDPSS		30

DATE	CIBLE	LIEU	NOMBRE
15 au 16 juillet	DRE	ECOLE DES DOUANES	30
	DFD		30

Je prie les responsables des services cibles à désigner dans les meilleurs délais, ceux de leurs collaborateurs qui prendront part aux différentes étapes de l'atelier de formation et de sensibilisation et à communiquer leurs noms et adresses au Colonel GNAKALE Yahou Charles Désiré, Sous-directeur du Contentieux et des Affaires Juridiques, email : gnakalecharles@yahoo.fr; cel / WhatsApp: 0101225644 ainsi qu'au Col. LOBOGNON Benoit, email benoitlobognon@yahoo.fr, cel 0707060676.

Je précise que la présente note est prise en remplacement de ma note de service N° 58 /MFB/DGD/DRC du 06 mai 2025.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente note.



Le Directeur Général

Général DA Pierre A.

Commandeur de l'Ordre National

